



# RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT TRANSPORT USAGERS

FICHE TECHNIQUE FIT ADM-016-V1

## Rappel du contexte :

Les résidents du Foyer Edmond Debraize bénéficient du tarif réduit sur l'ensemble du réseau de transport de la CODAH, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité :

- Etre domicilié sur le territoire de la CODAH
- Disposer de ressources pour l'ensemble du foyer inférieures ou égales au SMIC
- Etre bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), travaillant en Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Sont donc exclus de ce dispositif

- Les résidents ayant fait valoir leur droit à la retraite
- Les non travailleurs

## Liste des documents à fournir

Le CCAS peut délivrer ce tarif réduit, sur présentation des justificatifs. Il fournit la liste des documents nécessaires :

- Pièce d'identité
- Attestation d'hébergement délivrée par le Foyer
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation CAF de moins de 3 mois
- Dernier bulletin de salaire

Où se procurer l'attestation de tarifs réduits au Havre ?

CCAS	<a href="#">3 place Albert René</a>	02 35 19 45 58
Mairie Annexe de Rouelles	<a href="#">Rue Eugène Mopin</a>	02 35 47 00 58
Maison de Quartier Brindeau	<a href="#">45 rue Gustave Brindeau</a>	02 32 72 77 40
Mairie annexe de Gravelle	<a href="#">161 rue de Verdun</a>	02 35 47 24 99
Maison de Quartier des Neiges	<a href="#">16 rue du Homet</a>	02 35 26 22 81
Maison de Quartier du Bois au Coq	<a href="#">10 rue Pierre Morgand</a>	02 35 44 46 20
Maison de Quartier Bois de Bléville	<a href="#">16 allée Pierre de Coubertin</a>	02 35 46 60 00
Mairie Annexe de Bléville	<a href="#">17 rue Pierre Farcis</a>	02 35 46 09 50
Mairie Annexe de Sanvic	<a href="#">1 rue Jean Borda</a>	02 35 46 06 67
Maison de Quartier de Cauvriauville	<a href="#">40 rue Jules Vallès</a>	02 35 47 23 77
Maison de Quartier d'Aplemont	<a href="#">45 rue des Saules</a>	02 32 74 62 70

Les documents à jour sont centralisés par le secrétariat dans le dossier de l'utilisateur.

L'attestation en cours est enregistrée sur le dossier de l'utilisateur IMAGO. Une alerte est générée automatiquement en amont de la date d'échéance.

- Les avis d'imposition sont demandés aux tuteurs.
- Les attestations CAF sont collectées par le secrétariat.
- Les attestations d'hébergement sont éditées pour le mois en cours.

Le mois précédent la date d'échéance, la secrétaire prépare les documents justificatifs.

# RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT TRANSPORT USAGERS

FICHE TECHNIQUE FIT ADM-016-V1

La semaine précédant la date d'échéance, les résidents ou, en cas d'impossibilité, les éducateurs se déplacent dans l'un des services ci-dessus, pour établir l'attestation de tarif réduit. Cette attestation doit être numérisée pour le secrétariat, pour être insérée dans le dossier informatique IMAGO, afin de générer la prochaine alerte, l'année suivante.

## Point de vigilance :

Il est important que les résidents donnent systématiquement au secrétariat leur bulletin de salaire.

Il est important que la nouvelle attestation soit bien enregistrée sur IMAGO

## Mise à jour :

Selon la liste de documents à fournir, délivrée par le CCAS.

